



Séance plénière du **06 février 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **six** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 31 janvier 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal KNOPP - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLET - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Muriel BUISSON - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Denis HOUCHOT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Martine LEROY à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Frédéric CASSERAT
M. Michel RENAUD à Mme Corinne COLONEL
Mme Pauline PABIOT à Mme Stéphanie OUVRY
M. Bertrand FLANDIN à M. François DENIZOT
M. Thierry BEAUVAIS à Mme Marie-France LURIER
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. François DENIZOT** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Etude de sol dans le cadre du projet de restauration de l'étang de Sourdes - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté

M. Hicham BOUJLILAT et Mme Martine BOREL (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote.

L'étang de Sourdes est un plan d'eau communal créé naturellement dans les années 90 par la résurgence de plusieurs sources. Ce plan d'eau est situé dans le hameau de Sourdes sur la commune de Varennes-lès-Narcy, et avait un usage paysager et de loisir pour la pêche et la promenade.

Seulement, aujourd'hui, l'étang n'est plus alimenté par les résurgences. En effet, le bassin versant du ruisseau du Saint-Jean, dont fait partie l'étang de Sourdes, connaît une pression hydrologique due aux nombreux étangs et à l'irrigation des cultures dont l'activité est très présente sur la commune de Varennes-lès-Narcy. Un forage agricole a été mis en place à proximité du plan d'eau, avec avis défavorable de la commune. Cette installation s'est faite en 2017, ce qui a conduit à une modification hydrogéologique locale du sous-sol, provoquant ainsi l'assec des résurgences. Aujourd'hui, seules les eaux de pluies hivernales permettent un maintien d'humidité dans le fond du plan d'eau, qui s'assèche durant la période estivale depuis 2017.

Face à ce constat, l'ambition est d'aménager l'étang de Sourdes en zone humide, dans le but de reconquérir un lieu d'attractivité pour la commune et améliorer le fonctionnement du ruisseau des Traînes.

Cependant, avant de mettre en place un tel aménagement, il est nécessaire d'évaluer la faisabilité du projet au travers d'une étude de sol. L'étude devra être réalisée par un bureau d'étude compétent.

Le plan de financement de 2025 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Etude de sol - prestation	35 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	17 500 €
		Région Bourgogne-Franche-Comté (30%)	10 500 €
		Collectivités (20%)	7 000 €
Total coût	35 000 €	Total coût	35 000 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération n°2024/11-04/11,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 38
Pouvoirs : 11
Votants : 47
Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 13/02/2025
Reçu en préfecture le 13/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID : 058-200067916-20250206-2025_06_02_06-DE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



M. François DENIZOT, secrétaire de séance

